Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 037-200072650-20241219-D2024203-DE

Touraine Vallée de l'Indre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

****

N° D2024_203

OBJET : APPELS A PROJETS TOURISTIQUES COMMUNAUX - REVISION DU CADRE D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS TOURISME POUR 2025

Date de convocation : le 13 décembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 47

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :
Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Monique ARCHAMBAULT, Delphine BERRING, Nathalie BERTON, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Christel DUCLOS, Michelle DUVAULT, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Sandrine PERROUD, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Stéphane de COLBERT, Romain DEGUFFROY, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAULT, Pierre LATOURRETTE, Philippe MASSARD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Marie-Annette BERGEOT donne pouvoir à Sylvie TESSIER
Anne-Sophie FERNANDES donne pouvoir à Fabien BARREAU
Alain JAOUEN donne pouvoir à Sandrine PERROUD
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Didier LAUMOND donne pouvoir à Frédéric GRILLET
Patrick MICHAUD donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Katia PREVOST donne pouvoir à Laurent RICHARD
James RIO donne pouvoir à Patrick NATHIE

Conseillers communautaires absents excusés :
Valérie ANDRÉ, Dominique BEAUCHAMP, Bénédicte BEYENS, Jérôme BIROCHEAU, Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Stéphanie LEFIEF, Alain PATRICE

Secrétaire de séance : Jean-Luc CADIOU

****

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 037-200072650-20241219-D2024203-DE

L'appel à projets touristiques communaux (autrement appelé les « Fonds de concours tourisme ») avait été lancé en 2018 afin de soutenir les projets des communes ayant une portée touristique et entrant dans la stratégie de développement touristique de Touraine Vallée de l'Indre. Ce dispositif traduit la volonté de la Communauté de communes d'affecter la recette issue de la taxe de séjour à des projets d'investissement touristiques menés à la fois directement par la Communauté de communes mais également par les communes.

La Stratégie de développement touristique (2024-2030), approuvée lors du Conseil communautaire du 22 février dernier, maintient cet axe et prévoyait également d'« **Adapter le soutien apporté aux communes dans leurs besoins liés au développement touristique et dans leur mise en tourisme** » (Action 18).

Dans cette optique, des rencontres ont été proposées aux 22 communes sur le premier semestre 2024 et ont permis de cibler les besoins et attentes :

- Le manque d'un fil rouge / fil conducteur sur le territoire pour faire circuler
- L'amélioration de la qualité d'accueil dans les communes pour favoriser l'attractivité
- La valorisation du cadre nature, de l'Indre et des paysages
- Le soutien du commerce, de la restauration, de l'évènementiel
- La gestion des hébergements touristiques, les aires de camping-car
- La question d'aménagements structurels spécifiquement liés à flux important de visiteurs sur le territoire (ce point spécifique fera l'objet d'une modification future du règlement)

Il est proposé de traduire ces attentes dans le Règlement des Fonds de concours tourisme qui entre en vigueur pour l'appel à projets 2025 :

▪ Adaptations sur les types de projets soutenus

Les projets doivent entrer dans les axes de la stratégie touristique en cours. Ces axes sont mis à jour selon la nouvelle Stratégie de développement touristique 2024-2030 et les attentes exprimées par les communes :

AXES	Types de projets visés (liste non exhaustive)
1 Identité touristique : Projets qui contribuent à véhiculer l'image du territoire, à valoriser visuellement l'identité touristique de Touraine Vallée de l'Indre et de nos singularités locales	- Création de supports de communication et visuels valorisant l'identité du territoire et les spécificités locales (panneau, totems, affiches, drapeaux, flammes, RIS…) - Projets permettant la valorisation des savoir-faire et produits locaux
2 Mobilité touristique : Projets permettant de faciliter un accès et une circulation plus durables des touristes sur l'ensemble du territoire	Bornes de recharge, sécurisation des tracés des véloroutes touristiques (Loire à Vélo, Cyclo Bohème, St Jacques à Vélo et boucles cyclo de la C), services et équipements à destination des cyclotouristes, adaptation en faveur du label accueil vélo…

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 037-200072650-20241219-D2024203-DE

3 Economie touristique : Projets permettant de faire venir et rester le touriste sur le territoire et continuer à impulser la dynamique économique	- Projets liés à l'amélioration de l'accueil touristique dans les communes : bancs, espaces et équipements d'aires de pique-nique, sanitaires publics… - Projets de création, amélioration, diversification et montée en gamme des hébergements touristiques et sites touristiques gérés par les communes - Soutien à la création d'aires de camping-car (en accès payant) - Aménagement d'aires d'arrêt pour les randonneurs - Soutien de la création d'hébergements pour les travailleurs saisonniers (saisonnalité touristique) - Investissements nécessaires à l'organisation d'un évènement à portée touristique saisonnier par la commune
4 Territoire et tourisme durable : Projets permettant de valoriser les atouts naturels du territoire et maîtriser le développement touristique tout en s'adaptant aux enjeux environnementaux et sociétaux	- Projets de sauvegarde et valorisation de bâtis patrimoniaux qui incluent une mise en tourisme spécifique - Projets permettant de « découvrir autrement » le patrimoine local - Projets contribuant à la valorisation des paysages, des promenades le long de l'Indre, d'interprétation de la biodiversité, de baignade naturelle, d'activités sur l'eau et dans la nature (avec une vigilance de préservation des milieux) …

- **L'articulation possible avec le FDC vélo sur les itinéraires cyclotouristiques !**

Le fonds de concours tourisme soutenait jusqu'à présent des projets d'aménagements vélo. Un fonds de concours spécifique au soutien des projets d'aménagement et équipement vélo des communes a été créé lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024.

Pour valoriser l'aspect « cyclotouristique » de certains projets, il est proposé que le FDC tourisme puisse venir en bonus du FDC vélo uniquement **quand le projet proposé est situé sur un itinéraire cyclotouristique identifié** (Loire à Vélo, Cyclo Bohème, St Jacques à vélo et boucles cyclo de la Communauté de communes). Dans le respect des taux d'aide et plafonds des 2 dispositifs et de la règle des FDC.

Pour 2025, l'appel à projets touristiques communaux sera lancé avant la fin du mois de décembre 2024 pour une remise des dossiers fixée au 21 février 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 30 novembre 2017 approuvant la stratégie de répartition du produit de la taxe de séjour de la Communauté de communes ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 037-200072650-20241219-D2024203-DE

VU la délibération n°D2022_037. du 31 mars 2022 approuvant le nouveau cadre de l'Appel à projets touristiques communaux (fonds de concours tourisme) ;

VU la délibération n° D2024_004. du 2 février 2024 approuvant la Stratégie de développement touristique 2024-2030 et son Plan d'actions ;

VU l'avis favorable de la Commission Tourisme du 12 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2024 ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L.2333-27 du CGCT, le produit de la taxe de séjour perçue doit être affecté « aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique » du territoire ;

CONSIDERANT les ajustements à prendre en compte dans le règlement des Fonds de concours Tourisme pour l'adapter aux nouveaux axes de la stratégie touristique, aux attentes exprimées par les communes et aux enjeux de transition écologique ;

CONSIDERANT le projet de règlement modifié ci-joint ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement modifié de l'Appel à projets touristiques (Fonds de concours Tourisme) tel que présenté et son application pour les projets déposés à partir de 2025.

Pour extrait conforme,

TOURAINE-VALLÉE DE L'INDRE (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Eric LOIZON
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : CCTVI - Président